

Burundi : la coalition d'Agathon Rwasa muselée par la nouvelle Constitution ?

RFI, 23-05-2018 Le Burundi a adopté jeudi 17 mai un projet de Constitution contesté, qui va acter la mort de l'Accord de paix signé en 2000 à Arusha qui a ouvert la voie à la fin de la guerre civile qui a fait plus de 300 000 morts au tournant des années 2000. La nouvelle Constitution du Burundi devrait permettre au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034 en concentrant désormais tous les pouvoirs entre ses mains et ceux de son parti, à côté d'autres changements radicaux qu'elle va introduire. [Photo : L'opposant burundais et leader de la coalition Amizero y'Abarundi Agathon Rwasa vote lors du référendum constitutionnel le 17 mai 2018.]

Finie par exemple l'obligation faite au parti majoritaire de partager le pouvoir avec tous les partis ou coalitions d'indépendants ayant obtenu 5% aux législatives, ce qui avait alors poussé le président Pierre Nkurunziza à tout faire pour avoir son principal opposant Agathon Rwasa et sa coalition Amizero y'Abarundi dans les institutions. Menaces, pressions régionales, et même de possibles dessous de table, Pierre Nkurunziza et son parti avaient tout fait en 2015 pour « convaincre » Agathon Rwasa et sa coalition d'indépendants d'intégrer des institutions contestées. Comme le prévoit la Constitution, ils avaient reçu en échange de nombreux postes hauts placés, dont cinq de ministres et deux de gouverneurs de province. Mais cela n'a amélioré en rien les relations entre les deux hommes. Depuis, Nkurunziza et son parti ont accentué leur mainmise sur le pays. Ils ont donc décidé de changer la Constitution, l'occasion rêvée de se débarrasser d'un frère ennemi de toujours. Les deux forces politiques qu'ils représentent sont issues des deux principaux mouvements rebelles hutus qui se sont combattus à plusieurs reprises pendant la guerre civile. Il a donc élargi du projet de Constitution l'imposition de partager le pouvoir avec l'opposition. Du coup, plus besoin d'Amizero y'Abarundi, un article de la future constitution dit clairement que « les coalitions d'indépendants sont interdites ». « Non, ce n'est pas seulement moi, ce n'est pas seulement Amizero y'Abarundi, cela concerne tous ceux qui ne comme le souhaite celui qui a initié ce projet de Constitution », explique Agathon Rwasa. « Tous ceux dont il n'a pas besoin il va alors les chasser. Le nom Amizero peut ne pas exister mais nous existerons, on va résister politiquement ». Sa coalition d'indépendants a été jusqu'ici l'une des principales cibles de la répression en cours au Burundi, selon l'ONU et les ONG. Les fidèles d'Agathon Rwasa disent aujourd'hui craindre encore plus l'avenir.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});